QUI SOMMES-NOUS ?

L'hospitalisation à domicile (HAD) du Centre Hospitalier Jacques Coeur est une alternative à l'hospitalisation classique.

L'HAD du Centre Hospitalier Jacques Coeur, qui a le statut d'établissement de santé, permet la réalisation, au domicile du patient, de soins médicaux et paramédicaux lourds ou nécessitant l'utilisation de matériels ou thérapeutiques ordinairement réservés à l'usage hospitalier.

Ce service est composé d'infirmières, d'aides-soignantes, d'un cadre de santé et de médecins coordonnateurs.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE L'HAD ?



La possibilité de recréer un hôpital à domicile



Une hospitalisation plus rassurante pour les patients et leurs proches



La garantie, pour les médecins, d'un suivi optimal de leurs patients

QUELS SONT LES CRITERES PERMETTANT UNE HAD ?

- J'accepte d'être pris en charge par l'HAD.
- Mon état de santé nécessite l'administration de médicaments de la réserve hospitalière (chimiothérapies injectables, antalgiques spécifiques) ou de soins de nature hospitalière (pansements par TPN, drainage pleural, transfusion sanguine, analgésie par MEOPA, nutritions artificielles, prise en charge complexe de soins palliatifs).
- Mon état de santé nécessite une charge en soins importante (fréquence et/ou durée des soins élevées).

QUELS SONT LES CRITERES REDHIBITOIRES POUR UNE HAD ?

- J'ai besoin d'une surveillance médicale et paramédicale permanente ou encore d'un plateau technique au sein d'un établissement de santé.
- Je suis en situation d'isolement (absence d'aidant) et ne suis pas en capacité cognitive ou physique de pouvoir alerter l'équipe de l'HAD si nécessaire.



QUELS SONT LES PRINCIPAUX MODES DE PRISE EN CHARGE EN HAD ?

- Pansements complexes et soins spécifiques (dont stomies compliquées)
- 2. Post-traitement chirurgical
- 3. Rééducation orthopédique ou neurologique
- 4. Prise en charge de la douleur
- 5. Soins de nursing lourds
- 6. Assistance respiratoire
- 7. Nutrition parentérale et entérale
- 8. Traitement intraveineux
- 9. Traitement spécifique à usage hospitalier strict
- 10. Soins palliatifs
- 11. Transfusion sanguine (pour des situations particulières)
- 12. Chimiothérapie (pour certaines molécules autorisées)
- 13. Surveillance d'aplasie, de radiothérapie et post-chimiothérapie
- 14. Education thérapeutique du patient ou de son entourage
- 15. Surveillance de grossesse à risque
- 16. Post-partum pathologique
- 17. Prise en charge du nouveau-né à risque
- 18. Prise en charge psychologique et sociale

COMMENT NOUS CONTACTER?



Secrétariat HAD : 02 48 48 57 95 Dr Laurent Vaz : 06 72 72 58 67 Dr Danièle Dorion : 06 88 05 13 68



had@ch-bourges.fr



121 avenue François Mitterrand 18000 Bourges







Hospitalisation à Domicile (HAD)



Puis-je bénéficier d'une HAD ?